

Taxes d'examen 2024

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taxe d'examen 	CHF	1'250.00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Remise des brevets fédéraux 	CHF	105.00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablissement du brevet et inscription au SEFRI 	CHF	50.00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répétition de l'examen: <ul style="list-style-type: none"> ○ Taxe de base: ○ Epreuve 1 (travail de réflexion) ○ Epreuve 2 (présentation du travail de réflexion) ○ Epreuve 3 (entretien professionnel) ○ Epreuve 4 (analyses de cas) <p>En cas de répétition simultanée de 3 épreuves la taxe de base tombe; en cas de répétition de toutes les épreuves la taxe d'examen ordinaire est perçue.</p>	CHF	300.00
<ul style="list-style-type: none"> ○ Taxe de base: ○ Epreuve 1 (travail de réflexion) ○ Epreuve 2 (présentation du travail de réflexion) ○ Epreuve 3 (entretien professionnel) ○ Epreuve 4 (analyses de cas) 	CHF	500.00
	CHF	200.00
	CHF	300.00
	CHF	350.00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais en cas de décision négative (non admission). ▪ Frais en cas de retrait jusqu'à 8 semaines avant le début de l'examen (ch. 4.21 du Règlement d'examen). ▪ Frais lors d'un retrait moins de 8 semaines avant le début de l'examen en cas de présentation d'une raison valable (voir ch. 4.22 du Règlement d'examen). ▪ Frais en cas de retrait moins de huit semaines avant le début de l'examen sans raison valable (ch. 4.21 du Règlement d'examen). <p>Dans tous les autres cas, la taxe d'examen ne sera pas remboursé.</p>	CHF	300.00
	CHF	300.00
	CHF	300.00
	CHF	1'250.00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Frais de rappel (par rappel) 	CHF	50.00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equivalence individuelle des compétences acquises chez d'autres prestataires. 	CHF	600.00
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Seconde demande d'évaluation (équivalence individuelle). 	CHF	400.00

Berne, le 3 janvier 2024